

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 28  
Absent : 1

L'an deux mille neuf

Le 14 décembre

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme HACALA à Mme d'ELBEE

Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL

Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN

Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Participation aux frais de fonctionnement de la crèche Ohantzea – Année 2010**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 30 mars 2009, la participation communale aux frais de fonctionnement de la crèche Ohantzea a été reconduite à hauteur de 210 000 €, révisable en fin d'exercice, pour tenir compte de la fréquentation réelle au 31 décembre 2009 et de l'intégration de la structure Ohantzea Ttiki.

Dans l'attente de ces données et après avis favorable de la Commission des Finances du 4 décembre 2009, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- FIXE le montant de l'acompte mensuel à verser à l'Association Ohantzea au titre de la participation aux frais de fonctionnement pour 2010 à 16.000 € mensuel avec un ajustement en janvier pour la participation 2009 en fonction du nombre d'heures de fréquentation constaté au 31.12.2009.

Cette participation prend en compte la nouvelle structure d'accueil Ohantzea Ttiki.

*Votes pour : 28*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :